

REDEVANCES DE SERVICES D'ESCALE - É.-U.

Perçues comme « autres frais dus au transporteur » - Ne donne pas droit à commissions - Tarifs en \$ US



<p align="center">Supplément carburant, en vigueur le 31 mai 2010 Code « MY »</p>	<p align="center">ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE Due au transporteur - Code « IN »</p>																														
<table> <tr> <td>PAR KILO (poids réel)</td> <td align="right">0,70 \$</td> </tr> <tr> <td>LD2, LD3, LD 3-45</td> <td align="right">340 \$</td> </tr> <tr> <td>LD8</td> <td align="right">690 \$</td> </tr> <tr> <td>LDP</td> <td align="right">1080 \$</td> </tr> </table>	PAR KILO (poids réel)	0,70 \$	LD2, LD3, LD 3-45	340 \$	LD8	690 \$	LDP	1080 \$	<table> <tr> <td>AUCUN MINIMUM</td> <td align="right">0,30 \$ par 100 \$ de la valeur indiquée</td> </tr> </table>	AUCUN MINIMUM	0,30 \$ par 100 \$ de la valeur indiquée																				
PAR KILO (poids réel)	0,70 \$																														
LD2, LD3, LD 3-45	340 \$																														
LD8	690 \$																														
LDP	1080 \$																														
AUCUN MINIMUM	0,30 \$ par 100 \$ de la valeur indiquée																														
<p align="center">SUPPLÉMENT DROIT DE SÛRETÉ En vigueur le 13 octobre 2008 Code « SC »</p>	<p align="center">FRAIS D'IMPORTATION DIVERS</p>																														
<table> <tr> <td>PAR KILO (poids réel)</td> <td align="right">0,15 \$</td> </tr> <tr> <td>MINIMUM</td> <td align="right">10 \$</td> </tr> </table>	PAR KILO (poids réel)	0,15 \$	MINIMUM	10 \$	<table> <tr> <td>Expéditions transférées sous douane - Code « CD »</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Présentation des expéditions au dédouanement pour chaque lettre de transport aérien de groupage ou pour chaque lettre de transport aérien partielle - Code « CD »</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Frais de livraison partielle d'une expédition pour chaque lettre de transport aérien partielle - Code « MH »</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Demande de preuve de livraison (aucuns frais ne sont perçus lorsqu'une preuve de livraison est fournie à l'appui d'une réclamation écrite)</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Dédouanement et livraison de parties d'expédition multicolis - Code « MH » :</td> <td></td> </tr> <tr> <td> a. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie :</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td> b. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis qui n'ont pas été déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie :</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> </table>	Expéditions transférées sous douane - Code « CD »	25 \$	Présentation des expéditions au dédouanement pour chaque lettre de transport aérien de groupage ou pour chaque lettre de transport aérien partielle - Code « CD »	25 \$	Frais de livraison partielle d'une expédition pour chaque lettre de transport aérien partielle - Code « MH »	25 \$	Demande de preuve de livraison (aucuns frais ne sont perçus lorsqu'une preuve de livraison est fournie à l'appui d'une réclamation écrite)	25 \$	Dédouanement et livraison de parties d'expédition multicolis - Code « MH » :		a. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie :	25 \$	b. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis qui n'ont pas été déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie :	25 \$												
PAR KILO (poids réel)	0,15 \$																														
MINIMUM	10 \$																														
Expéditions transférées sous douane - Code « CD »	25 \$																														
Présentation des expéditions au dédouanement pour chaque lettre de transport aérien de groupage ou pour chaque lettre de transport aérien partielle - Code « CD »	25 \$																														
Frais de livraison partielle d'une expédition pour chaque lettre de transport aérien partielle - Code « MH »	25 \$																														
Demande de preuve de livraison (aucuns frais ne sont perçus lorsqu'une preuve de livraison est fournie à l'appui d'une réclamation écrite)	25 \$																														
Dédouanement et livraison de parties d'expédition multicolis - Code « MH » :																															
a. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie :	25 \$																														
b. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis qui n'ont pas été déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie :	25 \$																														
<p align="center">REDEVANCE DE NAVIGATION DE NAV CANADA Applicables aux expéditions vers le Canada - Code « NS »</p>	<p align="center">FRAIS D'EXPORTATION</p>																														
<table> <tr> <td>Applicable à la taxation au poids de l'expédition</td> <td align="right">5%</td> </tr> <tr> <td>MINIMUM</td> <td align="right">3 \$</td> </tr> </table>	Applicable à la taxation au poids de l'expédition	5%	MINIMUM	3 \$	<p align="center">Par déclaration</p> <table> <tr> <td>Frais d'établissement de la déclaration d'exportation des États-Unis (U.S. Shippers Export Declaration)</td> <td align="right">3 \$</td> </tr> <tr> <td>Établissement du formulaire Carrier's Certificate and Release Order (formulaire C-7529 des douanes américaines)</td> <td align="right">3 \$</td> </tr> </table>	Frais d'établissement de la déclaration d'exportation des États-Unis (U.S. Shippers Export Declaration)	3 \$	Établissement du formulaire Carrier's Certificate and Release Order (formulaire C-7529 des douanes américaines)	3 \$																						
Applicable à la taxation au poids de l'expédition	5%																														
MINIMUM	3 \$																														
Frais d'établissement de la déclaration d'exportation des États-Unis (U.S. Shippers Export Declaration)	3 \$																														
Établissement du formulaire Carrier's Certificate and Release Order (formulaire C-7529 des douanes américaines)	3 \$																														
<p align="center">FRAIS DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT DES PALETTES Code « UH » - S'appliquent au chargement par AC à la demande de l'expéditeur</p>	<p align="center">FRAIS D'ENTREPOSAGE DE MARCHANDISES</p>																														
<table> <tr> <td>LD2/LD3, LD3-45</td> <td align="right">60 \$</td> </tr> <tr> <td>LD8</td> <td align="right">100 \$</td> </tr> <tr> <td>LDP</td> <td align="right">125 \$</td> </tr> <tr> <td>MDP</td> <td align="right">200 \$</td> </tr> </table>	LD2/LD3, LD3-45	60 \$	LD8	100 \$	LDP	125 \$	MDP	200 \$	<table> <tr> <td>Frais minimum par expédition</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Tarif par kg par jour</td> <td align="right">0,07 \$</td> </tr> </table> <p>Exportation : Des frais d'entreposage sont perçus lorsque l'expéditeur demande au transporteur de retenir une expédition ou une partie de celle-ci après minuit le jour suivant le jour de réception de l'expédition ou lorsque le premier colis de l'envoi n'est pas accompagné d'une lettre de transport aérien signée ou encore lorsque tous les colis d'une expédition décrits dans la lettre de transport aérien ne sont pas reçus dans les vingt-quatre heures suivant la réception du premier colis l'expédition.</p> <p>Importation : L'entreposage est gratuit pendant les premières 48 heures après 8 h le lendemain du jour d'arrivée. Le premier samedi et jour férié sont exclus lorsqu'on calcule l'expiration du délai d'entreposage gratuit.</p>	Frais minimum par expédition	25 \$	Tarif par kg par jour	0,07 \$																		
LD2/LD3, LD3-45	60 \$																														
LD8	100 \$																														
LDP	125 \$																														
MDP	200 \$																														
Frais minimum par expédition	25 \$																														
Tarif par kg par jour	0,07 \$																														
<p align="center">MARCHANDISES DANGEREUSES Code « DG »</p>	<p align="center">FRAIS GÉNÉRAUX</p>																														
<table> <tr> <td>Frais pour expéditions de marchandises dangereuses réglementées par numéro UN ou ID (aucun maximum) - Code « RA »</td> <td align="right">70 \$</td> </tr> <tr> <td>Frais additionnels pour toutes expéditions ayant plusieurs fois le même numéro UN ou numéro d'identification - Code « RA »</td> <td align="right">70 \$</td> </tr> <tr> <td>Marchandises dangereuses en quantités exemptées faisant partie du même envoi - Code « MV »</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Matières radioactives en colis exemptées faisant partie du même envoi - Code « MV »</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Envois nécessitant de la glace carbonique (incluant les marchandises dangereuses refroidies par glace carbonique) faisant partie du même envoi - Code « WA »</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> </table>	Frais pour expéditions de marchandises dangereuses réglementées par numéro UN ou ID (aucun maximum) - Code « RA »	70 \$	Frais additionnels pour toutes expéditions ayant plusieurs fois le même numéro UN ou numéro d'identification - Code « RA »	70 \$	Marchandises dangereuses en quantités exemptées faisant partie du même envoi - Code « MV »	25 \$	Matières radioactives en colis exemptées faisant partie du même envoi - Code « MV »	25 \$	Envois nécessitant de la glace carbonique (incluant les marchandises dangereuses refroidies par glace carbonique) faisant partie du même envoi - Code « WA »	25 \$	<table> <tr> <td>Par exemplaire de lettre de transport aérien :</td> <td align="right">25 \$</td> </tr> <tr> <td>Surestaries, par jour / par UC</td> <td align="right">30 \$</td> </tr> <tr> <td>Frais de soumission des données de bordereaux de groupage (IPEC)</td> <td></td> </tr> <tr> <td> a. Échange de données informatisé (EDI) :</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Toutes les données de bordereaux de groupage soumises par EDI à Air Canada seront facturées à raison de par bordereau - Code « CG »</td> <td align="right">3 50 \$</td> </tr> <tr> <td> Pour toutes informations incorrectes qui devront être modifiées par Air Canada, les frais de saisie manuelle s'appliqueront tel qu'instruit ci-dessous.</td> <td></td> </tr> <tr> <td> b. Documents (lettre de transport aérien et bordereau de groupage pour lesquels Air Canada doit entrer des données dans son propre système de rapport à l'ASFC :</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Toutes les données de bordereaux de groupage devant être entrées à la main par Air Canada seront facturées à raison de 14 \$ par bordereau. Code « CC »</td> <td></td> </tr> <tr> <td> c. Transmission des données à l'ASFC directement par l'expéditeur :</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Aucuns frais ne seront exigés si une entente préalable a été conclue avec Air Canada.</td> <td></td> </tr> </table>	Par exemplaire de lettre de transport aérien :	25 \$	Surestaries, par jour / par UC	30 \$	Frais de soumission des données de bordereaux de groupage (IPEC)		a. Échange de données informatisé (EDI) :		Toutes les données de bordereaux de groupage soumises par EDI à Air Canada seront facturées à raison de par bordereau - Code « CG »	3 50 \$	Pour toutes informations incorrectes qui devront être modifiées par Air Canada, les frais de saisie manuelle s'appliqueront tel qu'instruit ci-dessous.		b. Documents (lettre de transport aérien et bordereau de groupage pour lesquels Air Canada doit entrer des données dans son propre système de rapport à l'ASFC :		Toutes les données de bordereaux de groupage devant être entrées à la main par Air Canada seront facturées à raison de 14 \$ par bordereau. Code « CC »		c. Transmission des données à l'ASFC directement par l'expéditeur :		Aucuns frais ne seront exigés si une entente préalable a été conclue avec Air Canada.	
Frais pour expéditions de marchandises dangereuses réglementées par numéro UN ou ID (aucun maximum) - Code « RA »	70 \$																														
Frais additionnels pour toutes expéditions ayant plusieurs fois le même numéro UN ou numéro d'identification - Code « RA »	70 \$																														
Marchandises dangereuses en quantités exemptées faisant partie du même envoi - Code « MV »	25 \$																														
Matières radioactives en colis exemptées faisant partie du même envoi - Code « MV »	25 \$																														
Envois nécessitant de la glace carbonique (incluant les marchandises dangereuses refroidies par glace carbonique) faisant partie du même envoi - Code « WA »	25 \$																														
Par exemplaire de lettre de transport aérien :	25 \$																														
Surestaries, par jour / par UC	30 \$																														
Frais de soumission des données de bordereaux de groupage (IPEC)																															
a. Échange de données informatisé (EDI) :																															
Toutes les données de bordereaux de groupage soumises par EDI à Air Canada seront facturées à raison de par bordereau - Code « CG »	3 50 \$																														
Pour toutes informations incorrectes qui devront être modifiées par Air Canada, les frais de saisie manuelle s'appliqueront tel qu'instruit ci-dessous.																															
b. Documents (lettre de transport aérien et bordereau de groupage pour lesquels Air Canada doit entrer des données dans son propre système de rapport à l'ASFC :																															
Toutes les données de bordereaux de groupage devant être entrées à la main par Air Canada seront facturées à raison de 14 \$ par bordereau. Code « CC »																															
c. Transmission des données à l'ASFC directement par l'expéditeur :																															
Aucuns frais ne seront exigés si une entente préalable a été conclue avec Air Canada.																															
<p align="center">FRAIS D'EXPORTATION DIVERS</p>	<p align="center">NOTE</p>																														
<table> <tr> <td>Frais pour expéditions d'articles de valeur extraordinaire/ de marchandises de valeur, par expédition - Code « VL » (applicables aux expéditions vers le Canada)</td> <td align="right">40 \$</td> </tr> <tr> <td>Frais de décaissement : Pour les envois vers le Canada, les frais s'élèvent à 3 % du montant total avancé. Minimum de</td> <td align="right">10 \$</td> </tr> <tr> <td>Le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 100 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pour les envois internationaux, les frais s'élèvent à 10 % du montant total avancé. Minimum de</td> <td align="right">20 \$</td> </tr> <tr> <td>Dans le cas des envois internationaux, le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 100 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.</td> <td></td> </tr> </table>	Frais pour expéditions d'articles de valeur extraordinaire/ de marchandises de valeur, par expédition - Code « VL » (applicables aux expéditions vers le Canada)	40 \$	Frais de décaissement : Pour les envois vers le Canada, les frais s'élèvent à 3 % du montant total avancé. Minimum de	10 \$	Le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 100 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.		Pour les envois internationaux, les frais s'élèvent à 10 % du montant total avancé. Minimum de	20 \$	Dans le cas des envois internationaux, le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 100 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.		<p>Prenez note que toutes les charges sont sujet à changement sans préavis.</p>																				
Frais pour expéditions d'articles de valeur extraordinaire/ de marchandises de valeur, par expédition - Code « VL » (applicables aux expéditions vers le Canada)	40 \$																														
Frais de décaissement : Pour les envois vers le Canada, les frais s'élèvent à 3 % du montant total avancé. Minimum de	10 \$																														
Le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 100 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.																															
Pour les envois internationaux, les frais s'élèvent à 10 % du montant total avancé. Minimum de	20 \$																														
Dans le cas des envois internationaux, le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 100 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.																															

Pour de plus amples renseignements au sujet de ces frais, communiquer avec un représentant des ventes d'Air Canada Cargo.
Nous vous invitons à consulter le site Web d'Air Canada Cargo au www.aircanadacargo.com régulièrement pour les plus récents taux pour nos redevances de services d'escale.

Révision : Le 21 mai 2010